

Grandes manœuvres pour les petits oiseaux

CAMPS MILITAIRES. Plusieurs conventions ont été signées pour préserver la faune et la flore. Même quand les avions larguent des bombes



Largage de bombe sur le camp de Captieux. PH. BERNARD HENNEQUIN/BA 118

Les camps militaires sont bien armés pour protéger la biodiversité. L'idée peut surprendre, mais la raison en est simple. À Biscarrosse, le camp DGA essais de missiles couvre 15 000 hectares et longe l'Océan sur 25 kilomètres. « Nous sommes 800 militaires sur place toute l'année », souligne un officier. « L'été, 100 000 personnes vivent le long des 25 kilomètres de plage qui se trouvent plus au nord. » Interdits au public, peu construits, les camps militaires peuvent facilement passer pour des espaces protégés, même si des engins s'y entraînent au combat et si des avions y larguent des bombes par endroits.

35 000 hectares

Au niveau national, le ministère de la Défense est le plus grand propriétaire foncier de l'État avec 250 000 hectares répartis sur l'ensemble du territoire.

Dans la zone de défense Sud-Ouest, qui regroupe Aquitaine, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées et Limousin, l'armée possède 35 000 hectares. Ces terrains ont échappé à l'urbanisation et à l'agriculture. On y trouve des grues cendrées, des courlis, mais aussi des cigognes noires ou des pygargues, et toutes sortes d'animaux et de plantes plus ou moins connus. Les spécialistes y découvrent des papillons dont on ignorait l'existence ou des petites fougères rares, comme l'ophioglosse des Açores.

Dans la région, les militaires disposent de 25 camps. 20 sont sous convention de partenariat écologique, dont 6 en Aquitaine et 3 en Charente et Charente-Maritime. Hors camp, un protocole a également été signé avec la Ligue pour la protection des oiseaux pour assurer la défense du gypaète barbu dans les Pyrénées. Le gypaète barbu est considéré comme un des rapaces les plus menacés d'Europe. Quelques couples seulement ont

été recensés en Corse, dans les Alpes, et 39 ont été identifiés dans les Pyrénées françaises, où les hélicoptères des régiments palois viennent régulièrement s'entraîner. Pendant la période de reproduction, les zones où les observateurs de la LPO ont repéré des nids sont en principe interdites de survol et l'objectif affiché est d'atteindre le « zéro dérangement » dès l'année prochaine.

Pare-feu et pâturages

Six ans après la mise en place de la commission mixte locale défense-environnement Sud-Ouest, les militaires et les différents partenaires chargés de l'environnement (ONF, LPO, fédérations de chasseurs, etc.) ont le sentiment d'avoir fait la preuve qu'ils pouvaient travailler ensemble. Les échanges portent aussi bien sur la présence de telle ou telle espèce que sur les brûlages dirigés, l'entretien des pare-feu ou le développement des pâturages.

« Les spécialistes de l'environnement nous permettent d'améliorer la gestion et l'entretien de nos camps », constate le général Christophe de Gouttes, général adjoint soutien à l'officier général de la zone de défense Sud-Ouest. « Grâce à eux, nous pouvons être plus efficaces tout en réduisant les coûts. En retour, nous leur donnons accès à nos terrains et nous nous sommes rendu compte que cela ne nous empêchait pas de mener à bien nos activités. » Philippe Roubieu, directeur adjoint de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine (Dreal), estime lui aussi que la coopération, qui ne semblait peut-être pas évidente au début, a finalement donné des résultats intéressants : « Il reste beaucoup à faire, mais des habitudes de travail ont été prises. »

Pierre Tillinac